

Expansion des exportations—Loi

Canada de nombreuses personnes de plus de 70 ans qui pourraient être très utiles au sein de conseils comme celui-là. Nous sommes en faveur du mandat de cinq ans pour les administrateurs qui ne font pas partie de la Fonction publique. Il est toujours important, dans des mesures législatives de ce genre, de préciser la durée du mandat. Il est préférable de prévoir l'expiration du mandat, sinon on hésite à déloger les personnes qui ont fait leur temps, de peur de les discréditer. Mais la possibilité de faire appel à du sang frais, à une relève qui pourrait faire davantage, n'existe pas.

Nous approuvons la disposition qui prévoit l'élection, par les administrateurs, d'un des leurs comme vice-président du conseil. Le gouvernement gagne notre approbation en proposant ce système, qui est le même, je crois, que dans la loi telle qu'elle existait avant que les modifications soient proposées.

J'en arrive maintenant aux points sur lesquels notre opinion à nous, de ce côté-ci de la Chambre, diverge de celle des ministériels. Nos propositions se fondent sur une idéologie politique différente, monsieur le Président. En principe, nous aimerions que le secteur privé ait plus de place au sein de la SEE, surtout au conseil d'administration. De leur côté, les ministériels semblent vouloir assurer une plus grande présence du gouvernement en réservant à des employés du gouvernement du Canada, le poste de président du conseil et certains postes d'administrateurs. La proposition du gouvernement pourrait avoir quelque chose de bon en ce que la version actuelle de la loi exige que six des onze administrateurs soient des employés de la Fonction publique. Ainsi, les employés du gouvernement du Canada seraient toujours majoritaires au sein du conseil. La proposition du gouvernement semble modifier la situation, mais elle ne précise pas combien d'administrateurs doivent venir du secteur privé ni combien d'autres du secteur public. Sauf erreur, le gouvernement a dit se rallier à notre point de vue et vouloir augmenter la représentation non gouvernementale, mais il lui est toujours loisible de choisir tous les administrateurs dans le secteur public. Je ne crois pas que ce soit son intention, mais, bien sûr, si les néo-démocrates venaient à former le gouvernement, je suis convaincu qu'ils agiraient ainsi sans hésiter. Par conséquent, je ne voudrais pas que la mesure législative leur permette d'agir de la sorte sans obtenir au préalable l'approbation du Parlement.

Nous proposons, monsieur le Président, que le conseil d'administration compte trois fonctionnaires. Je dois dire, également, qu'à mon avis il devrait compter aussi quelques membres du gouvernement. De plus, avec un peu de chance, certains des autres administrateurs nommés qui ne font plus partie de la Fonction publique auront une certaine expérience de cette dernière et de la scène politique et ils connaîtront les rouages gouvernementaux. Quant aux fonctionnaires travaillant à temps plein, je crois qu'il faut limiter leur nombre à trois, comme nous l'avons proposé. Le conseil devrait bien sûr compter des fonctionnaires, ces derniers pouvant partager leur connaissance du fonctionnement du gouvernement au pouvoir avec les autres membres. Selon moi, leur présence au conseil d'administration, composé essentiellement de représentants du secteur privé, serait fort utile.

Le changement sans doute le plus important que nous proposons touche le président. Le gouvernement libéral souhaite que le président du conseil d'administration de la SEE soit un fonctionnaire relevant directement du ministre, c'est-à-dire une personne à qui le ministre pourrait donner des instructions;

nous préférons qu'elle soit indépendante. Il n'y a aucune raison pour qu'il ne déjeune pas, à l'occasion, avec le ministre s'il en a envie, mais il ne releverait pas directement de celui-ci. La SEE aurait ainsi beaucoup plus de souplesse et accroîtrait son indépendance vis-à-vis du gouvernement. Les fabricants, les exportateurs, les importateurs et tous ceux qui travaillent dans cette branche verraient alors dans cette société non plus un service gouvernemental, mais bien une vraie société de la Couronne jouant le rôle qui lui est assigné, indépendamment du gouvernement et avec une certaine liberté.

Dans la plupart des sociétés de la Couronne que nous avons à considérer en tant que députés, nous avons des dispositions semblables à celles-ci. A mon avis, cela fait surgir un certain nombre de problèmes. Lorsqu'on abandonne au gouvernement le choix du principal responsable de la société, nous laissons souvent le conseil d'administration sans fonction réelle. Par l'intermédiaire du président du conseil d'administration, le ministre peut donner des instructions au directeur général de la société, et le conseil d'administration n'a pas réellement grand-chose à dire dans l'orientation générale. La fonction principale du conseil d'administration d'une société est d'embaucher et de licencier, si nécessaire, le personnel de direction. Dans le cas des sociétés de la Couronne, c'est rarement le cas. Par conséquent, nous ne laissons au conseil d'administration aucun pouvoir réel. Souvent, les administrateurs bénéficient de privilèges importants leur permettant de voyager dans tout le pays, voire le monde entier, souvent aux frais de l'État, et ils n'ont rien à faire. Ce doit être une fonction démoralisante. Je ne pense pas que les affaires d'une société de la Couronne comme la SEE aient besoin d'être contrôlées régulièrement par le ministre. Au contraire, la Société devrait avoir une marge de manœuvre suffisante et être gérée comme une société privée. Bien entendu, le contrôle final appartient au Parlement, par le biais des mesures législatives et des crédits budgétaires, et non à une personne nommée par le ministre, chargée du contrôle des affaires courantes.

• (1250)

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur le Président, je dois avouer que, avant de prendre la parole au sujet de l'amendement à l'étude, j'ai cherché à me souvenir de déclarations faites par le chef actuel de l'opposition (M. Mulroney), qui expliquent clairement pourquoi le parti conservateur a proposé cet amendement, et j'y suis parvenu. N'oublions pas qu'il s'agit d'un amendement qui modifiera le libellé du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations. Il s'agit en fait de limiter à trois sur quinze les membres du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations qui feraient partie de la Fonction publique du Canada ou même, si je comprends bien l'amendement, qui travailleraient pour l'un ou l'autre des gouvernements provinciaux du pays.

Le parti conservateur a bien raison de vouloir que tous les secteurs de notre économie soient mieux représentés au conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations. Mais il a anguille sous roche, d'après moi. J'ai trouvé dans la *Gazette* de Montréal du 18 mai 1983 un reportage sur un dîner intime qui réunissait dans un hôtel de l'est de Montréal les plus proches collaborateurs du chef conservateur lors de sa campagne à la direction de son parti. Ce dernier aurait